

## RONCAROLO

Zone Artisanale Eyrialys - 33114 LE BARP

REDRESSEMENT JUDICIAIRE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

### PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT *ARTICLES L631-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE*

**JUGE-COMMISSAIRE** : Madame Nathalie CRESPOS  
**JUGE-COMMISSAIRE SUPPLEANT** : Monsieur Jean-Louis BLOUIN  
**ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE** : Maître Aurélien MOREL  
*Mission d'assistance*  
**MANDATAIRE JUDICIAIRE** : Maître Laura LAFON  
**COMMISSAIRE DE JUSTICE** : SCP BLANCHY LACOMBE  
**REPRESENTANT DES SALARIES** : Monsieur Victor NEVES  
**CONTROLEUR** : *Néant*  
**REPRÉSENTANT LEGAL** : Monsieur Benoit RONCAROLO  
**CONSEIL** : Cabinet DNS - Maître Aurore SICET

**N° DE GREFFE** : 2024J01354

**DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS** : 27 septembre 2024  
**JUGEMENT D'OUVERTURE** : 15 octobre 2024  
**FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION** : 15 octobre 2025

8 août 2025

## SOMMAIRE

<b>BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	<b>PAGE</b>	<b>3 - 15</b>
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 7
SITUATION LOCATIVE	PAGE	8
PROCEDURES EN COURS	PAGE	8 - 9
SITUATION SOCIALE	PAGE	10
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	11 - 12
DETAIL DES SURETES	PAGE	13
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	14 - 15
<b>PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT</b>	<b>PAGE</b>	<b>16 - 25</b>
PREVISIONS D'ACTIVITE	PAGE	17 - 19
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	20
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	21 - 25
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	26
<b>OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE</b>	<b>PAGE</b>	<b>27 - 28</b>

## **BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

### RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	RONCAROLO
ENSEIGNE	Néant
DATE D'IMMATRICULATION	27 janvier 1978
N° D'IMMATRICULATION	311 865 471
SIEGE SOCIAL	Zone Artisanale Eyrialys - 33114 LE BARP
OBJET SOCIAL	Génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériel de travaux publics.
REPRESENTANT LEGAL	Monsieur Benoit RONCAROLO

### CAPITAL

60 000,00 €	REPARTITION ACTUELLE	
	EUVRALIA	95 %
	Monsieur Benoit RONCAROLO	5 %
	<b>Total</b>	<b>100 %</b>

### RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	30 septembre
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	
Modalité de tenue de la comptabilité	Madame Justine FERREIRA Employée administrative
Identité de l'expert-comptable	Cabinet FIDUCIAL EXPERTISE 28 Avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret Monsieur Benjamin SARAH
Identité du commissaire aux comptes titulaire	Cabinet ACPC 23 Avenue Georges Clemenceau 33150 CENON Monsieur HEURTAUT Thomas
Identité du commissaire aux comptes suppléant	Néant
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	Oui

## ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

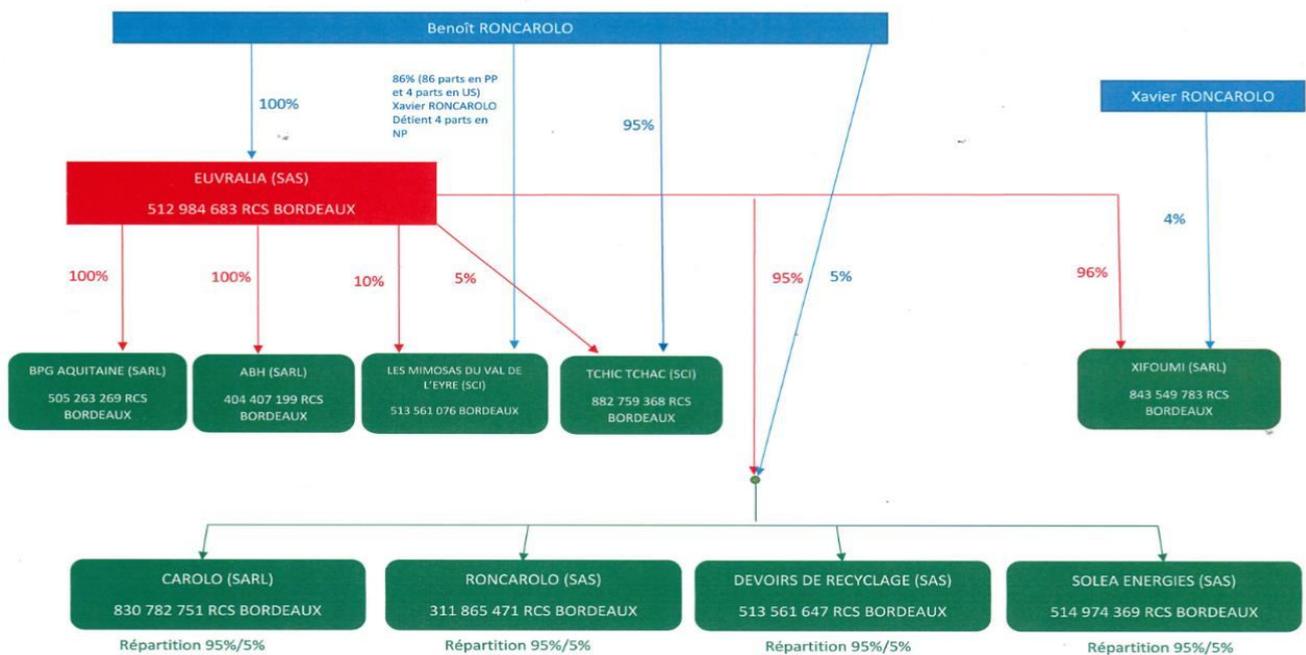
### 1. CREATION

La société RONCAROLO a été créée en 1978 et exerce une activité de génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériel de travaux public.

La société RONCAROLO fait partie d'un Groupe exclusivement rattaché à des activités dans le bâtiment, dont la *holding* est la société EUVRALIA.

L'activité opérationnelle du Groupe est portée par les sociétés :

- RONCAROLO exerçant une activité de génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériel de travaux publics ;
- XIFOUMI spécialisée dans la fabrication d'armatures pour béton et d'éléments béton.



Des procédures de liquidation judiciaire ont été ouvertes en faveur des sociétés suivantes (figurant dans l'organigramme reproduit) :

- SARL G.F.E.P.A.B.H.
- SARL BPG AQUITAINE.

## **2 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE**

Le Groupe est spécialiste de l'ingénierie en génie civil et réalise également des projets de constructions publics et privés.



Il s'appuie sur un savoir-faire particulier grâce à son service d'études intégré.

Les projets réalisés par le Groupe se concentrent notamment sur :

- des infrastructures,
- des projets industriels,
- des projets d'aménagements urbains et,
- des marchés publics.

Le Groupe est implanté en Nouvelle-Aquitaine et réalise des prestations sur tout le territoire de l'hexagone.

## **3 . DIFFICULTES RENCONTREES**

Le Groupe a rencontré des premières difficultés en 2018 liées notamment à des problématiques de gestion et de rentabilité des chantiers. C'est dans ce cadre que Monsieur RONCAROLO a décidé de récupérer en direct la gestion des chantiers nécessitant alors une réorganisation.

La crise du Covid-19 a eu pour effet d'entraîner un arrêt de règlement des clients impactant significativement la trésorerie du Groupe (en dépit des nombreux chantiers en cours à cette date).

Par la suite, de multiples facteurs négatifs sont intervenus et sont notamment les suivants :

- la pénurie et l'augmentation du coût des matières premières qui a eu pour effet de ralentir le développement de l'activité au cours des derniers exercices (dont le dirigeant estime une perte de marge d'environ 600 K€ eu égard au recours à l'intérim),
- la situation financière rencontrée sur le secteur de l'immobilier et plus particulièrement concernant les promoteurs immobiliers qui impacte directement l'activité du Groupe EUVRALIA,
- les difficultés liées au recrutement du personnel empêchant le Groupe de réaliser l'intégralité des travaux.

Aussi, la société RONCAROLO (société opérationnelle) doit supporter de nombreux retards de paiement et fait l'objet de plusieurs contentieux.

Les performances historiques de la société RONCAROLO sont représentées comme suit :

En €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Chiffre d'affaires	6.543.224	6.653.316	11.139.238	8.103.342	7.249.506
Produits d'exploitation	6.670.617	6.972.613	11.411.283	8.197.636	7.348.110
Charges d'exploitation	6.584.053	6.762.405	11.226.666	8.062.873	9.041.930
Résultat d'exploitation	86.564	210.208	184.617	134.763	<1.693.820>
Résultat financier	1.519	<22.674>	<3.470>	4.022	<34.710>
Résultat exceptionnel	14.590	<7.363>	<19.660>	<87.342>	30.005
<b>Résultat net</b>	<b>102.672</b>	<b>180.171</b>	<b>161.487</b>	<b>39.520</b>	<b>&lt;1.698.525&gt;</b>
Disponibilités	1.512.428	650.053	455.519	789.895	537.522
Capitaux propres	495.698	675.870	837.357	876.877	<821.649>
Endettement	4.765.035	4.940.524	4.787.588	3.779.476	4.472.295
<b>Total passif</b>	<b>5.260.733</b>	<b>5.616.394</b>	<b>5.624.945</b>	<b>4.656.353</b>	<b>4.521.314</b>

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat net



**4 . L'ACTIVITE AU COURS DES MOIS PRECEDANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE**

Au cours de la période estivale 2024, outre les difficultés précitées sur les problématiques de recrutement du Groupe, ce dernier demeure impayé d'un certain nombre de chantiers engendrant ainsi des difficultés de trésorerie pour les sociétés opérationnelles et *in fine* sur l'ensemble des structures, dont la société RONCAROLO.

**5 . ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE**

Compte tenu des difficultés rencontrées par la société RONCAROLO et plus largement par le Groupe, le dirigeant a souhaité placer cette dernière sous la protection du Tribunal de Commerce et déposé en ce sens une demande d'ouverture de redressement judiciaire.

Par jugement en date du 15 octobre 2024, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a donc ouvert une procédure de redressement judiciaire en faveur de la société RONCAROLO.

## SITUATION LOCATIVE

### SIEGE SOCIAL

ADRESSE	Zone artisanale Eyrialis – 33114 LE BARP
BAILLEUR/ADRESSE	SCI LES MIMOSAS DU VAL DE L'EYRE Gérant : Monsieur Benoît RONCAROLO Zone artisanale Eyrialis 33114 LE BARP
ACTIVITE AUTORISEE	Entreprise de travaux et de bâtiment, dont les travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment
DATE DE SIGNATURE DU BAIL	1 <sup>er</sup> décembre 2017 Avenant conclu le 1 <sup>er</sup> avril 2021
DUREE DU BAIL	9 ans
SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX	Total de superficie : 1.672 m <sup>2</sup> comprenant : - un bâtiment à usage de bureaux comprenant : des bureaux d'une superficie de 135 m <sup>2</sup> ; un vestiaire et un réfectoire d'une superficie de 75 m <sup>2</sup> ; une salle d'archives d'une superficie de 30 m <sup>2</sup> ; un local technique d'une superficie de 25 m <sup>2</sup> ; une salle de réunion d'une superficie de 30 m <sup>2</sup> ; une place de parking couvert d'une superficie de 20 m <sup>2</sup> , - un bâtiment à usage d'atelier, de stockage et de parking comprenant : un atelier d'une superficie de 557 m <sup>2</sup> ; un espace couvert à usage de stockage et de parking d'une superficie de 800 m <sup>2</sup>
MONTANT ANNUEL DU LOYER	114.000 €
PERIODICITE DU LOYER	Mensuel
DEPOT DE GARANTIE	Non prévu au bail
PROCEDURE EN COURS	<i>Néant</i>

## PROCEDURES EN COURS

### A) EN DEMANDE

#### PROCEDURE 1

DEFENDEUR	SNC ATROOM
JURIDICTION SAISIE	Tribunal judiciaire
OBJET DU LITIGE	Modification des conditions de réalisation du marché
MONTANT DE LA DEMANDE	79.368,50 € HT
MONTANT DEMANDE RECONVENTIONNELLE	<i>Néant</i>
ETAT D'AVANCEMENT	Rapport de l'expert déposé
CALENDRIER	NC
CONSEIL EN CHARGE	Cabinet DNS – Cours de Verdun – 33000 BORDEAUX

#### PROCEDURE 2

DEFENDEUR	SRIA
JURIDICTION SAISIE	Tribunal Administratif
OBJET DU LITIGE	Modification des prestations du marché
MONTANT DE LA DEMANDE	892.242,82 € HT
MONTANT DEMANDE RECONVENTIONNELLE	<i>Néant</i>
ETAT D'AVANCEMENT	Débats clos en novembre 2023
CALENDRIER	Inconnu
CONSEIL EN CHARGE	Maitre Valérie BRAULT Paris

**PROCEDURE 3**

<b>DEFENDEUR</b>	Marie de Bordeaux – Piscine Galin
<b>JURIDICTION SAISIE</b>	NC
<b>OBJET DU LITIGE</b>	Modification des prestations du marché
<b>MONTANT DE LA DEMANDE</b>	497.619 € HT
<b>MONTANT DEMANDE RECONVENTIONNELLE</b>	<i>Néant</i>
<b>ETAT D'AVANCEMENT</b>	Dossier en cours de finalisation, saisine à venir
<b>CALENDRIER</b>	Inconnu
<b>CONSEIL EN CHARGE</b>	Maitre Valérie BRAULT Paris

**PROCEDURE 4**

<b>DEFENDEUR</b>	Ministère de l'Intérieure – SGAMI Sud-Ouest
<b>JURIDICTION SAISIE</b>	Tribunal administratif
<b>OBJET DU LITIGE</b>	Résiliation abusive du marché
<b>MONTANT DE LA DEMANDE</b>	45.809 € HT
<b>MONTANT DEMANDE RECONVENTIONNELLE</b>	<i>Néant</i>
<b>ETAT D'AVANCEMENT</b>	En appel
<b>CALENDRIER</b>	Inconnu
<b>CONSEIL EN CHARGE</b>	Maitre Valérie BRAULT Paris

**B) EN DEFENSE : NEANT**

## SITUATION SOCIALE

### LISTE DES SALARIES

#### SALARIES EN CDI (25 SALARIES)

EMPLOI OCCUPE	DATE D'ENTREE	HEURES / MOIS	SALAIRE BRUT (€)
Chef d'équipe	04/01/2022	151H67	2.355
Chauffeur de pelle	07/04/1998	151H67	3.256
Directeur travaux	22/08/2016	151H67	4.833
Chef de dépôt	31/08/2009	151H67	2.547
Directeur bureau d'étude	03/07/2017	151H67	4.000
Chauffeur PL	01/09/2021	151H67	2.144
Conducteur de travaux	03/01/2017	151H67	3.500
Maçon coffreur	12/09/2022	151H67	2.144
Employée administrative	01/12/2022	151H67	1.950
Maçon	02/04/2018	151H67	2.144
Chef de chantier	01/10/2018	151H67	2.849
Maçon coffreur	17/01/2022	151H67	2.144
Maçon coffreur	24/08/2021	151H67	2.144
Chef de chantier	02/10/2017	151H67	2.849
Chef d'équipe	04/09/2023	151H67	2.279
Chef de chantier	02/09/2024	151H67	2.604
Responsable de production	01/07/2008	151H67	3.239
Etudes de prix	04/04/2024	151H67	2.746
Chef de chantier	08/01/2024	151H67	3.700
Conducteur de travaux	06/03/2024	151H67	4.038
Assistant chef de chantier	26/08/2024	151H67	2.925
Chef d'équipe	02/09/2024	151H67	2.350
Maçon	02/09/2024	151H67	1.941
Chef d'équipe	02/09/2024	151H67	2.350
Chef d'équipe	02/09/2024	151H67	2.350

#### SALARIES EN CDD (1 APPRENTI)

EMPLOI OCCUPE	DATE D'ENTREE	HEURES / MOIS	SALAIRE BRUT (€)	FIN DU CDD
Apprenti Etude de prix	15/07/2024	151,57	960,98 €	31/07/2026

L'entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? Oui

#### INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

	NOM ET FONCTION
REPRESENTANT DES SALARIES	Monsieur NEVES GOMES Victor - Assistant chef de chantier
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	PV de carence

#### ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D'ENTREPRISE
Employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment – IDCC 2609 Cadres du bâtiment – IDCC 2420	<i>Non communiqué</i>	<i>Néant</i>

## SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

### 1. SITUATION ACTIVE

	AU 30 SEPTEMBRE 2023	AU 30 SEPTEMBRE 2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
• Fonds commercial	6.098 €	6.098 €
• Autres immobilisations incorporelles	463 €	108 €
<b>Immobilisations corporelles</b>		
• Installations tech., matériels, outillage	99.438 €	89.545 €
• Autres immobilisations corporelles	9.956 €	6.230 €
<b>Immobilisations financières</b> (titres de participations, dépôt de garantie)		
• Participations et créances rattachées	15 €	15 €
• Autres immobilisations financières	1.450 €	0 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>117 420 €</b>	<b>101.996 €</b>
<b>Stock</b>	35.680 €	0 €
<b>Clients</b>		
• Clients et comptes rattachés	1.745.701€	1.105.954 €
• Fournisseurs débiteurs	278.979 €	322.221 €
• Personnel	2.800 €	196 €
• Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	223.386 €	419.783 €
• Autres créances <b>(1)</b>	1.459.062 €	1.821.421 €
<b>Disponibilités</b>		
• Disponibilités	789.895 € €	698.530 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4.535.503 €</b>	<b>4.368.104 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.656.353 €</b>	<b>4.474.669 €</b>

**(1)** Les autres créances sont quasi exclusivement composées de créances intragroupe.

L'inventaire réalisé à l'ouverture de la procédure par le Commissaire de Justice désigné peut être synthétisé comme suit :

En €	Valeur d'exploitation	Valeur de réalisation
Matériel du bureau	4.260	2.150
Matériel d'exploitation	70.800	40.900
Véhicules	188.900	121.900
<b>Total général</b>	<b>263.960</b>	<b>164.950</b>

### 2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur judiciaire, la situation active-passive de la société au 4 août 2025 est la suivante :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	/	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES	24 884,16 €	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
<b>TOTAL</b>	<b>24 884,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>MEMOIRE</b>

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible.

### 3. ETAT DU PASSIF

La demande d'ouverture de redressement judiciaire régularisée par la société faisait état d'un passif s'élevant à 3,5 M€, décomposé comme suit :

Passif	Echu	A échoir
Salariés	0 €	0 €
Etablissements bancaires	98.738 €	729.639 €
Organismes sociaux et fiscaux	183.845 €	120.000 €
Fournisseurs	1.993.238 €	465.842 €
Total	2.275.752 €	1.135.481 €
<b>Total général</b>	<b>3.591.233 €</b>	

Le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire en date du 30 juin 2025 s'élève à 8.443.900,61 € et peut être synthétisé comme suit :

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié	97 168,50 €	0,00 €	97 168,50 €	0,00 €	97 168,50 €
Privilégié	361 537,24 €	35 000,00 €	396 537,24 €	296 927,83 €	693 465,07 €
Chirographaire	213 861,28 €	1 222 621,65 €	1 436 482,93 €	6 216 784,11 €	7 653 267,04 €
	<b>672 567,02 €</b>	<b>1 257 621,65 €</b>	<b>1 930 188,67 €</b>	<b>6 513 711,94 €</b>	<b>8 443 900,61 €</b>
			<b>Contestation</b>		6 502 711,94 €
			<b>Provisionnel</b>		11 000,00 €
			<b>Non définitif</b>		6 513 711,94 €

Il est précisé que des créances font actuellement l'objet de contestation, représentant un montant total de 6.502.711,94 €.

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, d'une correspondance de ce dernier pour un montant global de 3.037.818,82 € (hors créances superprivilégiées).

**DETAIL DES SURETES**

 A caractère L642-12-Alinéa 4

NATURE DE LA SURETE	ACTIF CONCERNE	BENEFICIAIRE DE LA SURETE	MONTANT DE LA CREANCE A LA DATE D'INSCRIPTION	DATE D'INSCRIPTION
Contrats de location et clauses de réserve de propriété	Divers machines-outils SCHNELL contrat C2400118	La banque Postale Leasing & Factoring	127.624,20 €	28/05/2024
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	DEFIS HARDWAR REMPLACEMENT RESEAUX	CREDIT MUTUEL LEASING	17.692,80 €	11/03/2024

## DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

### 1. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Les performances de la société sont les suivantes sur la période d'observation (sur 8 mois) :

En K€	Octobre 2024 à Mai 2025 (8 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 610</b>
Produits d'exploitation	4 641
Achats de matières premières	2 550
Fournitures consommables	115
Services extérieurs	1 179
Loyers de crédit-bail	14
Impôts et taxes	11
Charges de personnel	844
DAP	23
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-96</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-1</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-98</b>

Ces agrégats font état d'un chiffre d'affaires de 4,6 M€ sur les huit premiers mois de la période d'observation, représentant un chiffre d'affaires moyen mensuel de 558 K€. Ce chiffre d'affaires moyen est inférieur aux performances historiques (604 K€ de chiffre d'affaires moyen mensuel en 2024).

Selon les informations transmises par le dirigeant, cet écart s'explique par :

- des retards de démarrage de certains chantiers,
- un chantier réalisé *in fine* à marge négative (chantier d'un montant de 8 M€ avec un bailleur social),
- d'importantes malfaçons sur des chantiers en raison d'erreurs commises (pertes estimées à 600 K€ sur la période par Monsieur RONCAROLO),
- une saisonnalité défavorable sur la période hivernale.

Les autres achats et charges externes sont essentiellement composés de :

- sous-traitance,
- recours à du personnel extérieur,
- de management fees facturés par EUVRALIA.

Sur la période étudiée, l'optimisation et la rationalisation des charges a néanmoins permis à la société de réduire son niveau de pertes, témoignant d'une nette amélioration des performances par rapport à l'exercice 2024 qui enregistrait 1,6 M€ de pertes (soit, à titre comparatif, 1,1 M€ au prorata).

### 2. DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Au cours de la période d'observation, la trésorerie de la société s'est progressivement consommée, de sorte que l'Administrateur Judiciaire a dû œuvrer à sa reconstitution.

Par lettres recommandées avec accusé de réception en date du 12 décembre 2024, l'Exposant a mis en demeure 46 clients privés de la société de payer les sommes dues à RONCAROLO pour un montant global de 405 K€. 14 clients ont procédé au paiement de leurs dettes pour 101.647 €. Une nouvelle relance a été effectuée par ses soins auprès des clients restants par lettres recommandées en date du 31 janvier 2025 mais avec un taux de recouvrement insuffisant.

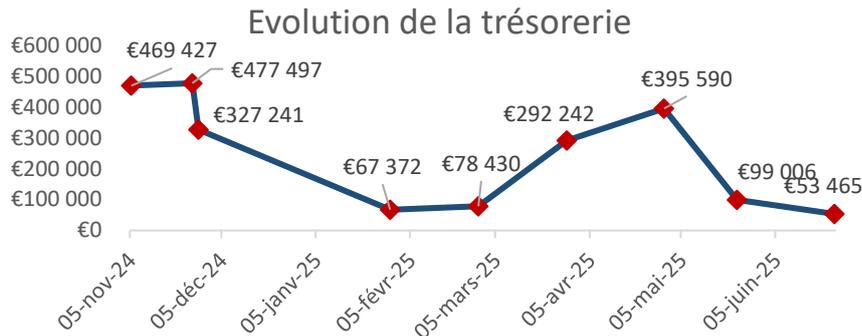
Un recouvrement judiciaire de ces sommes devra très certainement être mis en œuvre par le conseil de la société.

**3. EVOLUTION DE LA TRESORERIE**

L'évolution de la trésorerie au cours de la période d'observation est la suivante :

En €	2024		
	05-nov	25-nov	27-déc
Solde de trésorerie (selon fiches de trésorerie)	469 427	477 497	327 241

En €	2025							
	29-janv	27-fév	28-mars	29-avr	23-mai	24-juin	17-juillet	04-août
Solde de trésorerie (selon fiches de trésorerie)	67 372	78 430	292 242	395 590	99.006	53 465	203.598	24.884



La trésorerie de la société RONCAROLO s'est dégradée entre décembre 2024 et février 2025 en raison des difficultés de recouvrement de créances portant sur des chantiers publics, conjuguées à la basse saisonnalité de l'activité sur la période hivernale.

Le niveau de trésorerie fluctue sensiblement sur la période étudiée mais demeure toujours excédentaire.

**4. ELEMENTS HORS EXPLOITATION**

Aucun élément hors exploitation n'est à signaler.

**5. CONSTAT DE LA SITUATION**

La société RONCAROLO a rencontré des difficultés au cours des dernières années en lien avec la crise sanitaire du Covid-19, lesquelles se sont aggravées en 2024 en raison d'une dégradation rapide du marché immobilier réduisant les appels d'offres.

L'augmentation exponentielle du coût des matières premières couplée à des problématiques de recrutement ont conduit la société à se tourner vers l'interim, grevant sensiblement les marges de la structure.

La période d'observation a néanmoins permis à l'entreprise de retravailler et rationaliser ses charges afin de disposer d'un meilleur suivi interne des marges sur chantier et tendre de nouveau vers la rentabilité. Bien que des pertes soient encore constatées sur les 8 derniers mois, ces dernières sont sans commune mesure avec les performances 2024 et témoignent du retournement progressif de l'activité.

Un effort a également été fourni quant au recouvrement des créances clients afin de disposer d'une trésorerie suffisante pour financer l'activité.

Dans ces conditions la poursuite d'activité apparaît sécurisée, ce qui permet d'envisager des modalités de règlement du passif de la société. Un plan de redressement a donc pu être établi et est présenté ci-après.

## **PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT**

## PREVISIONS D'ACTIVITE

### 1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les prévisions établies par le cabinet d'expertise comptable de la société présentent une évolution du chiffre d'affaires de la société RONCAROLO comme suit :

En K€	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	5.000	5.100	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202

Il a été budgété un chiffre d'affaires sur l'exercice 2026 de 5 M€. Eu égard au chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2024 de 7,2 M€ et à 4,6 M€ au 31 mai 2025, ces prévisions peuvent être qualifiées de conservatrices.

Il s'agit surtout d'une décision stratégique visant à rechercher des chantiers à plus fortes marges sans être contraint par un effet volume grâce à la réduction de la structure de charges de la société RONCAROLO.

Une croissance de 2% par an a été appliquée jusqu'en 2030. Le chiffre d'affaires a ensuite été normé jusqu'en 2035.

### 2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

L'évolution des charges variables sur les 10 prochaines années se présente comme suit :

En K€	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	5.000	5.100	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202	5.202
Achats de matières	1.750	1.785	1.821	1.821	1.821	1.821	1.821	1.821	1.821	1.821
% du chiffre d'affaires	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%	35%

### 3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

En K€	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Services extérieures	1.790	1.823	1.857	1.857	1.857	1.857	1.857	1.857	1.857	1.857
Impôts et taxes	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Charges de personnel	894	912	930	930	930	930	930	930	930	930
Fournitures consommables	172	175	179	179	179	179	179	179	179	179
<b>Total</b>	<b>2.867</b>	<b>2.918</b>	<b>2.970</b>							

Le calcul des charges fixes a été réalisé sur la base des charges réelles constatées sur les 8 premiers mois de la période d'observation.

Une augmentation des charges de personnel de 2% par an jusqu'en 2026 a été modélisée.

#### Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour.

#### Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d'activité n'est anticipé.

#### 4. ETAT DU MARCHÉ ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

Pour rappel, la société RONCAROLO exerce une activité de génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériel de travaux public basée sur Bordeaux.

➤ **Etat du marché au niveau national :**

A l'échelle nationale, l'activité du BTP et de génie civil a connu un ralentissement depuis la crise sanitaire du Covid-19 laquelle s'est fortement accélérée au cours de l'année 2024 en raison notamment :

- **d'une baisse des volumes :** le marché a constaté une baisse globale des demandes en lien avec un durcissement des accès aux financements et une augmentation sensible des taux d'intérêts peinant les clients à disposer de visibilité dans les projets.
- **d'une pression sur les marges :** la France enregistre depuis 2022 une hausse considérable des coûts de production dans le génie civil en lien avec l'explosion du coût des matières premières qui vient fortement grevé les marges et la rentabilité des sociétés spécialisées dans ce secteur d'activité.

L'institut d'études privé XERFI anticipe néanmoins une forme de plateau du marché en 2025 avec une croissance modérée en 2026-2027 portée notamment par des besoins de nouvelles infrastructures durables ancrée dans un schéma de résilience climatique.

➤ **Etat du marché en Nouvelle-Aquitaine :**

Selon les études menées par la Banque de France, l'activité du BTP recule fortement depuis plusieurs trimestres avec une forte contraction des carnets de commandes, notamment en gironde. Les devis subissent une baisse des prix notamment du fait de la concurrence accrue.

Selon les prédictions retranscrites par le journal « Les petites affiches », l'activité du bâtiment et des travaux publics devrait repartir à la hausse d'ici l'été comme en témoigne une augmentation des carnets de commandes des sociétés spécialisées dans ce secteur d'activité en lien avec des appels d'offres publics plus nombreux.

Les perspectives de reprise du marché seront notamment portées par :

- la reprise de la construction avec des politiques de soutien (PTZ, investissements publics),
- les projets d'infrastructures structurantes (LGV, axes TER, voirie),
- la transition énergétique qui devrait stimuler la rénovation et le développement du réseau.

## 5. RESULTATS PREVISIONNELS

La société, accompagnée de son expert-comptable, le cabinet FIDUCIAL, a réalisé des prévisions de trésorerie et d'exploitation sur une durée de 5 ans.

Le compte de résultat prévisionnel de la SAS RONCAROLO sur les 5 prochains exercices se présente comme suit :

Rentabilité du projet	N-1		2025-2		2026-2		2027-2		2028-2		2029-2	
		%	026	%	027	%	028	%	029	%	030	%
Chiffre d'affaires	4 610 13	100	5 000 00	100	5 100 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100
	4	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%
Ventes + Production réelle	4 610 13	100	5 000 00	100	5 100 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100
	4	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%
<b>Marge globale</b>	<b>2 059 65</b>	<b>45%</b>	<b>3 250 00</b>	<b>65%</b>	<b>3 315 00</b>	<b>65%</b>	<b>3 381 30</b>	<b>65%</b>	<b>3 381 30</b>	<b>65%</b>	<b>3 381 30</b>	<b>65%</b>
	<b>1</b>		<b>0</b>									
Résultat d'exploitation	-95 700	-2%	383 480	8%	393 421	8%	403 581	8%	403 577	8%	403 577	8%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-97 814</b>	<b>-2%</b>	<b>383 480</b>	<b>8%</b>	<b>393 421</b>	<b>8%</b>	<b>403 581</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>

Etat de trésorerie	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Fonds de roulement	383 480	776 901	1 180 482	1 584 059	1 987 636
Besoin en fonds de roulement	109 712	111 893	114 091	114 085	114 085
<b>Solde de trésorerie</b>	<b>273 768</b>	<b>665 008</b>	<b>1 066 391</b>	<b>1 469 974</b>	<b>1 873 551</b>

La marge retenue est de 65% correspondant à celle constatée sur les exercices clos 2022 et 2023 considérés comme des années avec un niveau d'activité normal pour la société RONCAROLO.

Plus globalement, le compte de résultat prévisionnel détaillé se présente comme suit :

Compte de résultat	N-1		2025-2		2026-2		2027-2		2028-2		2029-2	
		%	026	%	027	%	028	%	029	%	030	%
Prestations vendues	4 610 13	100	5 000 00	100	5 100 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100	5 202 00	100
	4	%	0	%	0	%	0	%	0	%	0	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 610 13</b>	<b>100</b>	<b>5 000 00</b>	<b>100</b>	<b>5 100 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>
	<b>4</b>	<b>%</b>	<b>0</b>	<b>%</b>								
Transferts de charges	30 551	1%										
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 640 68</b>	<b>101</b>	<b>5 000 00</b>	<b>100</b>	<b>5 100 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>	<b>5 202 00</b>	<b>100</b>
	<b>5</b>	<b>%</b>	<b>0</b>	<b>%</b>								
Achats effectués de matières	2 550 48	55%	1 750 00	35%	1 785 00	35%	1 820 70	35%	1 820 70	35%	1 820 70	35%
	3		0		0		0		0		0	
Fournitures consommables	114 615	2%	171 922	3%	175 360	3%	178 868	3%	178 868	3%	178 868	3%
Services extérieurs	1 178 99	26%	1 790 04	36%	1 823 56	36%	1 857 75	36%	1 857 75	36%	1 857 75	36%
	6		5		5		8		8		8	
Loyers de crédit-bail	14 365	0%										
<b>Charges externes</b>	<b>1 307 97</b>	<b>28%</b>	<b>1 961 96</b>	<b>39%</b>	<b>1 998 92</b>	<b>39%</b>	<b>2 036 62</b>	<b>39%</b>	<b>2 036 62</b>	<b>39%</b>	<b>2 036 62</b>	<b>39%</b>
	<b>6</b>		<b>7</b>		<b>5</b>		<b>6</b>		<b>6</b>		<b>6</b>	
Impôts et taxes	10 814	0%	10 880	0%	11 097	0%	11 320	0%	11 320	0%	11 320	0%
Salaires bruts (Saliariés)	552 404	12%	647 592	13%	660 544	13%	673 755	13%	673 755	13%	673 755	13%
Charges sociales (Saliariés)	289 341	6%	246 081	5%	251 013	5%	256 018	5%	256 022	5%	256 022	5%
Autres charges de personnel	2 125	0%										
<b>Charges de personnel</b>	<b>843 870</b>	<b>18%</b>	<b>893 673</b>	<b>18%</b>	<b>911 557</b>	<b>18%</b>	<b>929 773</b>	<b>18%</b>	<b>929 777</b>	<b>18%</b>	<b>929 777</b>	<b>18%</b>
Dotations aux amortissements	23 242	1%										
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 736 38</b>	<b>103</b>	<b>4 616 52</b>	<b>92%</b>	<b>4 706 57</b>	<b>92%</b>	<b>4 798 41</b>	<b>92%</b>	<b>4 798 42</b>	<b>92%</b>	<b>4 798 42</b>	<b>92%</b>
	<b>5</b>	<b>%</b>	<b>0</b>	<b>%</b>	<b>9</b>	<b>%</b>	<b>9</b>	<b>%</b>	<b>3</b>	<b>%</b>	<b>3</b>	<b>%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-95 700</b>	<b>-2%</b>	<b>383 480</b>	<b>8%</b>	<b>393 421</b>	<b>8%</b>	<b>403 581</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>
Charges financières	1 092	0%										
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 092</b>	<b>0%</b>										
<b>Résultat courant</b>	<b>-96 792</b>	<b>-2%</b>	<b>383 480</b>	<b>8%</b>	<b>393 421</b>	<b>8%</b>	<b>403 581</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>
Charges exceptionnelles	1 022	0%										
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 022</b>	<b>0%</b>										
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-97 814</b>	<b>-2%</b>	<b>383 480</b>	<b>8%</b>	<b>393 421</b>	<b>8%</b>	<b>403 581</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>	<b>403 577</b>	<b>8%</b>

## 6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres de la société RONCAROLO serait la suivante sur la durée du plan de redressement :

En €	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Résultat	383 480	393 421	403 581	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577
<b>Capitaux propres</b>	<b>-592 861</b>	<b>-199 440</b>	<b>204 141</b>	<b>607 718</b>	<b>1 011 295</b>	<b>1 414 872</b>	<b>1 818 449</b>	<b>2 222 026</b>	<b>2 625 603</b>	<b>3 029 180</b>

Les capitaux propres devraient redevenir positifs à compter de l'exercice 2028 (204 K€).

## MOYENS DE FINANCEMENT

---

### 1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

<i>En €</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Résultat de l'exercice</b>	383 480	393 421	403 581	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577	403 577
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>383 480</b>	<b>393 421</b>	<b>403 581</b>	<b>403 577</b>						

L'activité de la société RONCAROLO devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de 383 K€ dès l'exercice 2026.

### 2. HORS EXPLOITATION

*NEANT.*

## MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre d'un plan est celui attesté par l'expert-comptable de la société à hauteur de **3.037.818,82 €**, hors créances AGS.

### 1. CREANCES SUPERPRIVILEGIEES :

Créances superprivilégiées	
AGS DE BORDEAUX	97 168,50 €

Conformément aux dispositions de l'article L.626-20 I 1° du Code de commerce, les créances super privilégiées seront traitées hors plan.

L'Administrateur Judiciaire saisira prochainement l'AGS d'une demande d'échéancier de paiement consistant en :

- versement de 10 % de la créance dès l'adoption du plan,
- versement de 90 % de la créance sur 12 mois à compter de l'adoption du plan.

### 2. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € est le suivant :

CREANCIERS	Montant
ACCUS SERVICE	111,35 €
ARCELOR MITTAL	207,55 €
AS 24	289,45 €
ATOMLAC	318,64 €
AXXES	10,74 €
AZURA	481,50 €
BATILAND	180,34 €
BAZAS ENERGIE	489,60 €
BBS	432,00 €
BERNER	414,84 €
BOYE - D.A.N.S	246,00 €
CONTROL COTEF	289,20 €
CSM	120,00 €
DECOUP ACIER	65,22 €
DMSI	140,40 €
DUBOURG	459,86 €
EAU	172,74 €
FOC AQUITAINE	378,19 €
KCT	144,00 €
LEGALLAIS	145,58 €
MAIRIE DE BORDEAUX	69,00 €
MAISON D L ETANCHEUR	0,01 €
NOUVELLE ACTE	325,00 €
PAPREC	85,21 €
PLAQU'ENDIRECT	28,28 €
PUM	322,99 €
QUALICONSULT	112,09 €
SAINT JEAN D'ILLAC MATERIAUX	162,72 €
SIVOM BAZADAIS	31,20 €
ULYS	145,48 €
UNIVERS LOCATION	46,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 425,98 €</b>

Conformément aux dispositions des articles L.626-20 et R.626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l'adoption du plan.

**3. AUTRES CREANCES : 3.031.392,84 EUROS (\*)**

(\*) Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif attesté par l'expert-comptable	3.037.818,32 €
- Créances inférieures à 500 € (régées à l'adoption du plan)	6.425,98 €
<b>= Total des créances à régler dans le cadre du plan</b>	<b>3 031 392,84 €</b>

Les créances à régler selon les délais du plan sont les suivantes :

CREANCIERS	Montant
A,C,S,D & STRUCTURE & MEDIA	766,13 €
AB COFFRAGE	10 097,47 €
ACCES	2 398,33 €
ACI PALFINGER	1 762,58 €
ACTERIM	38 819,15 €
ADECCO	29 349,01 €
ALLOMAT	17 225,08 €
AMENAGEMENT URBANISME INGENIER	996,00 €
AQUITAINEINFORMATIQUE	3 535,92 €
ATES	23 760,00 €
ATS	6 435,80 €
AUDOIN BETON	20 669,37 €
AUTAA	14 507,76 €
AXOR	63 771,93 €
BATI BOIS CONSEIL	700,00 €
BATRAN	13 570,00 €
BET AQUITAINE	884,00 €
BL & AUDITEURS	6 360,00 €
BMLG ET PREFA PERIGORG	2 860,00 €
CAISSE EPARGNE PGE	66 372,40 €
CALIDECO	5 659,95 €
CARBONNEL	1 875,90 €
CEMEX	45 663,08 €
POLE RECOUVREMENT CFE 2024	12 753,00 €
CGL	5 664,60 €
CIBLE	5 480,00 €
CIC PGE	67 464,88 €
CIC PRET PRO 0068565808	1 703,15 €
CIC PRET PRO 0068565813	29 105,16 €
CITROEN	1 016,72 €
COBAS	792,98 €
COFFRAGE GAILLARD	2 178,00 €
COHB	11 454,41 €
CREDIT AGRICOLE MLT 2448875	29 124,56 €
CREDIT AGRICOLE PGE	68 003,87 €
CSD	4 600,80 €
DONITIAN	630,00 €
EASY JOB - HAPPY JOB	9 196,99 €
EDYCEM	22 884,45 €
ELIS	762,32 €
EMA	2 206,80 €
ESPACE BTP	2 904,28 €
EXEDRA	3 000,00 €
ADEQUAT – GROUPE	130 472,18 €
INTERACTION BBI	227 066,76 €
BOITE A CHANTIER	1 828,80 €
CEGELEC	6 978,86 €
CHANTIELEC	1 243,20 €
GUIBAN	31 509,97 €
OXYGENE INTERIM	285 223,20 €
SOVITRAT	212 314,00 €
SX ENVIRONNEMENT (BRANGEON)	19 050,69 €
XEROS	20 141,66 €
FRANCE TP	17 292,70 €

FTS	73 449,41 €
GECKO	1 608,00 €
GEDIMAT	9 758,49 €
GMAXX	2 679,60 €
HACOR	26 321,69 €
HERVE THERMIQUE	1 062,79 €
HILTI	3 759,82 €
HYGISOL	2 953,80 €
IBC	16 740,00 €
INFRANEO	1 464,00 €
INTERIM NATION	8 241,03 €
ITSC	2 688,00 €
KILOUTOU	6 467,55 €
KP1	25 357,58 €
LAFARGE BETONS	22 756,96 €
LAMSAAD SERVICES	8 400,00 €
LB NETTOYAGE	11 170,18 €
LEXCO AVOCATS	1 108,79 €
LG	7 228,91 €
LIEBHERR	80 612,40 €
LOXAM	14 932,81 €
LV TEC	10 564,25 €
MALANDIT	1 776,00 €
MAT EQUIT	8 440,26 €
MAT IN BAT	20 989,86 €
MATEBAT- UPERIO	17 204,37 €
MENCO	141 315,70 €
MILLS	89 998,10 €
MOREAU	1 386,00 €
MORGAN	648,25 €
MPPI	26 857,88 €
OVALIS	2 049,72 €
PARTNAIRE	18 090,94 €
PAS 09/24 POLE RECOUVREMENT	1 425,00 €
PLATEFORME	977,97 €
PM TERRASSEMENT	3 168,00 €
POINT P	34 857,62 €
PREFADOUR	4 142,58 €
PROLIANS	27 157,84 €
RANDSTAD	12 460,92 €
RECTOR	2 394,23 €
RÉGIONNAL ASCENSEUR	1 352,11 €
RENAULT	2 409,87 €
RESEAUX TP	569,76 €
SAMSIK	1 893,58 €
SATECO	1 275,24 €
SCG	2 688,67 €
SERMAT	177 193,78 €
SERSET	6 746,72 €
SIGNALAX	3 925,00 €
SIMA	1 061,28 €
SIMM	1 129,20 €
SKY ACCES	16 450,57 €
SOLS 16	22 636,05 €
START PEOPLE	24 111,78 €
SUDELEV	9 498,00 €
SYNERGIE	2 604,78 €
TECHNO BAT	4 884,66 €
TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE	1 229,40 €
TLBM	3 024,00 €
TML	7 647,88 €
TOTAL	3 312,02 €
TVA POLE RECOUVREMENT	309 190,00 €
ULMA	4 581,79 €
UNIBETON	8 634,09 €

URSSAF	30 884,00 €
VITAL PROPRE	11 176,00 €
VOILA	4 526,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 031 392,84 €</b>

Dans le cadre du plan de redressement envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû au jour du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Il est précisé que le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire comporte des créances qui font l'objet de contestations dont le montant est de 6 496 040,63 € (hors créances contestées inférieures à 500 €) au 30 juin 2025 (montant qui représente 78% du passif total).

**Sur la base du passif arrêté par l'expert-comptable, la société souhaite proposer un plan de redressement prévoyant un remboursement progressif et intégral du passif (à hauteur de 3 031 392,84 € après règlement des créances super privilégiées et de moins de 500 €) sur 10 ans selon l'échéancier suivant :**

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF N-1
1ère échéance : octobre 2026	1%	30 313,93 €		(*)
2ème échéance : octobre 2027	5%	151 569,64 €	383 480 €	40%
3ème échéance : octobre 2028	9%	272 825,36 €	393 421 €	69%
4ème échéance : octobre 2029	11%	333 453,21 €	403 581 €	83%
5ème échéance : octobre 2030	11%	333 453,21 €	403 577 €	83%
6ème échéance : octobre 2031	12%	363 767,14 €	403 577 €	90%
7ème échéance : octobre 2032	12%	363 767,14 €	403 577 €	90%
8ème échéance : octobre 2033	13%	394 081,07 €	403 577 €	98%
9ème échéance : octobre 2034	13%	394 081,07 €	403 577 €	98%
10ème échéance : octobre 2035	13%	394 081,07 €	403 577 €	98%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>3 031 392,84 €</b>		

**(\*) Le niveau de trésorerie excédentaire de la société constaté au cours de la période d'observation lui permettra d'honorer la première annuité du plan présenté. Les prévisions de trésorerie confortent également sa capacité à régler ladite échéance (305 K€ estimés à fin octobre 2026).**

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce, applicable à la procédure de redressement judiciaire par renvoi de l'article L.631-19 du même code :

*« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique.*

*Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.*

*Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.*

*Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».*

**Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.**

## **ENGAGEMENTS/GARANTIES**

---

### **1. VIREMENTS MENSUELS**

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12<sup>ème</sup> du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

### **2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES**

Inaliénabilité du fonds de commerce et des titres de la société pendant toute la durée du plan.

### **3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE**

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

### **4. AUTRES**

*Néant.*

**OBSERVATIONS  
DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE**

La période d'observation aura permis à la société RONCAROLO de sécuriser la poursuite de son activité et de retrouver un niveau de trésorerie satisfaisant.

Les performances réalisées au cours de la période d'observation sont encourageantes (malgré les pertes) par rapport à l'exercice 2024 et permettent d'envisager la présentation d'un plan de redressement.

Les mesures de restructuration mises en place (réorganisation interne, réduction de la masse salariale durant la période d'observation) ont permis de réadapter le niveau des charges fixes à l'activité réelle de la société et réduire considérablement les pertes.

L'enjeu, pour Monsieur RONCAROLO, sera de poursuivre les efforts fournis sur le suivi des marges des différents chantiers afin de renouer avec la rentabilité sur le long terme. Le suivi du recouvrement du poste client restera également un enjeu important pour permettre à la structure de préserver sa trésorerie.

Le maintien du niveau de rentabilité (et sa progression) devra se confirmer au cours des prochaines années, puisque le volume du passif apparaît extrêmement élevé.

La société devrait néanmoins générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- assurer le paiement durable du passif généré et,
- permettre le règlement des charges fixes de l'entreprise,
- assurer des remontées suffisantes vers la *holding* EUVRALIA afin de permettre le financement de son activité et du plan de redressement présenté par cette dernière.

**De fait, l'Administrateur Judiciaire est favorable à la présentation du plan de redressement modélisé en faveur de la société RONCAROLO qui permet d'assurer :**

- **la continuité de l'activité et,**
- **le désintéressement de l'intégralité des créanciers.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de redressement en faveur de la société RONCAROLO, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prendre acte des engagements de la société ;
- de prévoir le versement de la première annuité en octobre 2026 ;
- de désigner Monsieur Benoît RONCAROLO comme tenu d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

**Benoit RONCAROLO**

DocuSigned by:  
  
63CDF774633F4BE...

**Aurélien MOREL**

Signé par :  
  
20A3BEF19A3B432...